



Mandature 2020 – 2026

Procès-Verbal de séance

COMITE SYNDICAL N°15-2023

du 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize janvier à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Catherine LOTTE, Présidente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Arbresle.

Date de convocation : 6 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19 Titulaires & 19 Suppléants

Présents ou représentés: 17

Votants : 17

Le quorum est atteint

Présents ou représentés :

BLANCHARD Didier, CHAVEROT Franck, FOREST Karine, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond, SERVAN Alain.

BERGER Karine représentée par SECKINGER Philippe, BOUCHET Bernard représenté par VENET Michel, DUBESSY Gilles représenté par CHAUD Daniel, GARNIER Philippe représenté par RIVOIRE Frédéric, ESTIENNE Nathalie ayant donné procuration à LOTTE Catherine.

THIBAUD Philippe (suppléant non-votant).

SERVAN Alain a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Madame la Présidente demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du Comité Syndical du 28 novembre 2022. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°DELSYRIBT-01/23BUD – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 - APPROBATION

Monsieur GONIN Bertrand énonce le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023 (rapport annexé) et invite l'assemblée à en débattre.

Le Comité Syndical, après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **ADOpte le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023 présenté par Monsieur Bertrand GONIN, Vice-président.**
- ✓ **DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JANVIER 2023

Délibération n°DELSYRIBT - 01/23BUD

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le 6 janvier 2023, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice : 19 Titulaires, 19 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de votants : 17

Membres titulaires – présents ou représentés

BLANCHARD Didier, CHAVEROT Franck, FOREST Karine, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond, SERVAN Alain.

BERGER Karine représentée par SECKINGER Philippe, **BOUCHET Bernard** représenté par VENET Michel, **DUBESSY Gilles** représenté par CHAUD Daniel, **GARNIER Philippe** représenté par RIVOIRE Frédéric, **ESTIENNE Nathalie** ayant donné procuration à **LOTTE Catherine**.

Membres titulaires – absents excusés

DE SAINT JEAN Christine, DUPUY Didier.

Membres suppléants - présents

CHAUD Daniel (représentant DUBESSY Gilles), RIVOIRE Frédéric (représentant GARNIER Philippe), SECKINGER Philippe (représentant BERGER Karine), VENET Michel (représentant BOUCHET Bernard).

THIBAUD Philippe (suppléant non-votant).

Secrétaire de séance : **SERVAN Alain**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : BUDGET-FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – année 2023

Monsieur GONIN Bertrand énonce le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023 (rapport annexé) et invite l'assemblée à en débattre.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **ADOpte le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023 présenté par Monsieur Bertrand GONIN, Vice-président.**
- ✓ **DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT
 Pour extrait certifié conforme



Débat d'Orientation Budgétaire année 2023

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Comité Syndical du 16 janvier 2023

**SYndicat de RIvières
Brévenne-Turdine (SYRIBT)**

117 rue Passemard
69210 l'Arbresle

tél. 04 37 49 70 85

www.syribt.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET SITUATION FINANCIERE GLOBALE DU SYNDICAT

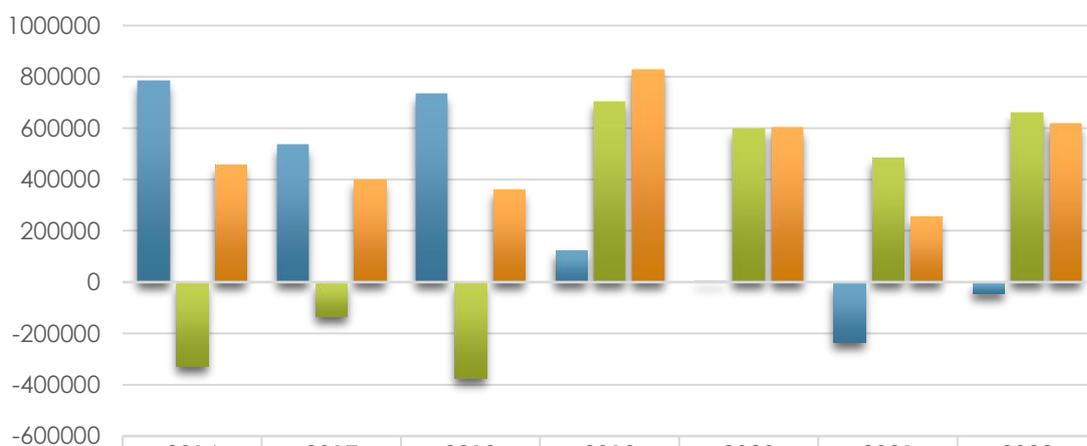
➤ *Le Compte Administratif*

Le Compte Administratif 2022 prévisionnel, à la date du 31 décembre 2022, fait apparaître un résultat cumulé (RAR compris) de 618 386,90 € avec :

- Un déficit de fonctionnement de **42 366,29 €**
- Un excédent d'investissement de **660 753,19 €**

➤ *Résultat des exercices précédents*

Evolution du résultat à la clôture de l'exercice



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
■ Résultat de Fonctionnement	782114,26	532888,08	733183,52	124248,69	4078,31	-231477,81	-42366,29
■ Résultat d'investissement	-325886,14	-132818,53	-372227,53	704144,46	596527,39	485123,72	660753,19
■ Résultat Global	456228,12	399619,55	360955,99	828393,15	600605,7	253645,91	618386,9

■ Résultat de Fonctionnement ■ Résultat d'investissement ■ Résultat Global

ETAT DE LA DETTE

➤ *Emprunt :*

- Le syndicat a contracté un emprunt en mars 2020. Il s'agit d'un prêt à taux fixe de 0,78% d'un montant de 1 800 000 Euros sur une durée de 25 ans.
Cet emprunt a permis au Syndicat de financer des travaux (restauration hydromorphologique de la Turdine à Tarare Ouest, Ouvrage de Ralentissement Dynamique de l'Arbresle/Savigny) et d'envisager la réalisation des projets futurs.
- Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine ne possède pas d'autre emprunt.

➤ *Lignes de trésorerie :*

- Le Syndicat n'a pas eu recours à une ligne de trésorerie.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les dépenses de personnel

- Salaires et charges du personnel ;

Les dépenses « des actions » relevant du fonctionnement

- Travaux : travaux forestiers (entretien ripisylve), journées brigades vertes ;
- Prestations de communication : journal Ricochets, newsletter ;
- Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments pour les habitations, entreprises ou bâtiments publics ;
- Animations pédagogiques dans les écoles, visites à destination des élus, évènements grand public.

Les autres dépenses relevant du fonctionnement

- Indemnités potentielles aux agriculteurs dans le cadre du fonctionnement des ouvrages de ralentissement dynamique en cas de crue ;
- Indemnités élus ;
- Frais administratifs : téléphone, informatique, reprographie, etc. ;
- Entretien véhicules, assurance, carburants ;
- Visites techniques ORD, maintenance stations de mesure ;
- Loyer et frais de structure (électricité, chauffage...) selon bail et convention signés avec la CCPA ;
- Assurances ;
- Frais de justice ;
- Intérêts d'emprunt (12 369,43€ pour 2023).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les contributions des Communautés de Communes

La règle retenue pour la participation des intercommunalités adhérentes aux dépenses du SYRIBT en 2023 est la clé de répartition ci-dessous, basée sur la longueur de berges et la population, actualisée en 2016 :

Clé répartition :

$$\text{Participation de la structure adhérentes en \%} = \frac{2}{3} \frac{\text{Population sur le bassin versant}}{\text{Population totale}} + \frac{1}{3} \frac{\text{longueur de berges}}{\text{longueur de berges total sur le bassin}} \times 100$$

Structure	CCPA	COR	CCMDL	CCBPD	Total
Pourcentage de participation au SYRIBT	47,82	30,4	21,05	0,73	100
Participation annuelle en € 2022	266 357	169 328	117249	4 066	557 000

La hauteur des contributions pour l'année 2023 est encore en discussion avec les EPCI adhérents du Syribt.



Les subventions de fonctionnement

L'autre grand poste de recettes vient des subventions de l'Etat, du FEDER et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui ont chacun leurs critères d'aide :

- **L'Etat** intervient sur les actions du PAPI, et sur le financement du poste de chargé de mission inondations ;
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** intervient dans le cadre du contrat de bassin Brévenne-Turdine, ou sur des actions isolées en fonction d'opportunités, selon son 11^e programme d'intervention. Les postes sont également financés par l'Agence de l'Eau en fonction des missions auxquelles ils participent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Les dépenses « des actions » relevant de l'investissement

- Travaux forestiers (restauration ripisylve), travaux de gestion du transit sédimentaire (atterrissements), travaux d'aménagement des parcelles riveraines agricoles, acquisitions foncières ;
- Maîtrise d'œuvre et travaux de restauration écologique de la Brévenne dans la Giraudière ;
- Maîtrise d'œuvre et travaux de restauration de la continuité piscicole sur le Torrenchin aval ;

Les autres dépenses relevant de l'investissement

- Remboursement des échéances du prêt : 66 355,11€ pour 2023.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

Les subventions

L'autre grand poste de recettes vient des subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui ont chacun leurs critères d'aide :

- **L'Etat** intervient sur les actions du PAPI, à hauteur de 50% ;
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** intervient sur les actions de restauration écologique essentiellement, le financement pouvant aller de 30 à 70%.

Le FCTVA

Le FCTVA qui devrait être perçu par le Syndicat sur les dépenses d'investissements 2022 s'élève à ce jour à environ **21 700 €**.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE (2023/2026)

	ECHEANCE	Prévision dépenses en €TTC	Prévision subventions en €TTC	Financement propre en €TTC		Répartition engagés ou mandatés %			
				Fonds propres	Par emprunt	Sur 2023	Sur 2024	Sur 2025	Sur 2026
Entretien / restauration de la ripisylve	2023-2026	353 000	105 900	247 100	0	25%	25%	25%	25%
Restauration écologique et hydraulique du Torrenchin aval	2023	725 000	580 000	145 000	0	90%	10%		
Restauration écologique et hydraulique de la Brévenne dans la traversée de la Giraudière	2023	1 850 000	925 000	925 000	0	83%	17%		

COMITE SYNDICAL N°15-2023

du 16 janvier 2023

N° ordre des délibérations :

1. DELSYRIBT-01/23BUD – BUDGET-FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Liste des membres présents ou représentés:

BLANCHARD Didier, CHAVEROT Franck, FOREST Karine, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond, SERVAN Alain.

BERGER Karine représentée par SECKINGER Philippe, BOUCHET Bernard représenté par VENET Michel, DUBESSY Gilles représenté par CHAUD Daniel, GARNIER Philippe représenté par RIVOIRE Frédéric, ESTIENNE Nathalie ayant donné procuration à LOTTE Catherine.

THIBAUD Philippe (suppléant non-votant).

Le secrétaire de séance

SERVAN Alain

La Présidente

Catherine LOTTE